



Accident survenu dans l'INB Centraco le 12 septembre 2011

Point d'information au HCTISN

Lydie EVRARD

Directrice

**Direction des déchets, des installations
de recherche et du cycle**





L'usine CENTRACO



- CENtre de TRAitement et de COnditionnement de déchets de faible et très faible activité
- Exploitée par SOCODEI (société de conditionnement des déchets et effluents industriels), filiale à 100% d'EDF
- Traite 6000 tonnes de déchets par an
- Deux procédés: Incinération et Fusion
- Décret d'autorisation de création 27/8/1996
- Mise en service en 1999





Accident du 12 septembre 2011

- Explosion dans le four de fusion, suivie d'un incendie
- 1 mort, 4 blessés dont 1 grave

- Conséquences dans l'environnement
 - Activité mise en œuvre dans le four faible
 - Pas de détection anormale de radioactivité dans l'environnement
 - Pas de mesure de protection de la population





L'unité de fusion



- Traite des déchets métalliques TFA et FA
- Structures métalliques, vannes, pompes, outils en inox, acier et métaux non ferreux
- Issus des opérations de maintenance et de démantèlement des installations nucléaires
- Préparation des déchets en amont (tri, découpe, mise au gabarit)
- Four électrique à induction à 1600 °C, permet de traiter 3500 t/an





Devenir des déchets traités par fusion

- ***Recyclage dans la filière nucléaire***
 - Pour les déchets qui présentent des caractéristiques métallurgiques déterminées
 - Recyclés sous forme de tubes pour être intégrés dans des coques en béton et constituer des protections radiologiques intégrées (PRI)
 - Recyclage destiné uniquement à la filière nucléaire

- ***Pour les déchets non valorisables***
 - Coulés dans une chemise métallique sous forme de lingots expédiés aux centres de stockage de l'Andra
 - Le traitement par fusion permet de réduire notablement le volume des déchets





L'unité d'incinération

- **Traitement de déchets TFA et FA**
 - Déchets solides incinérables (tenues portées par le personnel intervenant dans les installations nucléaires (gants, combinaisons), déchets d'hôpitaux etc.
 - Déchets liquides incinérables : effluents liquides (solutions de lavage, huiles, solvants, résines et boues provenant d'installations nucléaires)
 - L'incinérateur est un four à trois chambres de combustion, avec traitement des fumées





Actions récentes de contrôle par l'ASN

- Suite au constat de nombreuses lacunes dans le respect des exigences de sûreté
- Mise sous surveillance renforcée de l'installation depuis 2008
- L'ASN a ainsi demandé que
 - l'exploitant propose une démarche d'amélioration de la sûreté, de la radioprotection et de l'environnement
 - mette en œuvre le plan d'actions et lui en rende compte régulièrement





Proposition d'une démarche d'amélioration de la sûreté, de la radioprotection et de l'environnement

- Cette démarche visait en particulier
 - un engagement à haut niveau de l'entreprise sur ces enjeux
 - le développement de la culture de sûreté à tous les niveaux
 - le renforcement de l'organisation de terrain

- Des actions d'amélioration ont été constatées sur le terrain

- L'ASN avait indiqué en mai 2011 que ces actions devaient s'inscrire dans la durée





Actions en cours

- L'ASN effectue une enquête administrative mais participe aussi à l'enquête judiciaire (assistance technique au Parquet)
- Elle sera amenée à examiner les conditions de redémarrage de l'installation, au regard des conclusions de l'inspection en particulier
- Ré examen de sûreté en cours d'instruction





Merci de votre attention

